

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

N° 781

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 331 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 25**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 66.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe Écologiste et social s'oppose au transfert des fonctions de support de Santé publique France à l'État dans le cadre du transfert des missions de gestion de la réserve sanitaire et de constitution de stocks de produits médicaux.

Ce transfert n'est pas anodin : il participe d'un détricotage progressif de Santé Publique France initié en janvier 2026. Cette institution présente une indépendance vis-à-vis de l'exécutif et constitue une référence scientifique incontestée, expertise précieuse en cas de crise comme en temps de paix.

En supprimant des postes notamment de gestion administrative et financière, le gouvernement réduit les capacités d'action de cette agence au-delà des seules missions transférées. Ses autres prérogatives risquent ainsi de pâtir de ce transfert, alors que se multiplient les attaques de lobbyistes contre la santé publique.